

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 23 MARS

## LA CHATTE GRISE

Nous avons eu naguère un ministre qu'on appelait la souris blanche; nous en avons un aujourd'hui qu'on pourrait appeler la chatte grise; mais ne vous y trompez pas: c'est le même!

Félin, câlin, ondoyant et souple, il a beaucoup de grâce, beaucoup d'adresse; il a même des griffes — et peu de poil. Il marche en ce moment, avec d'innombrables précautions, sur le bord d'un toit glissant d'où il est déjà tombé. Cette première chute lui inspire confiance. Il espère, en cas d'accident, retomber encore sur ses pattes — de velours. C'est bien possible; mais nous?

Celui qui dira où M. Ribot nous mène sera un malin. M. Ribot a certainement une politique. Il ne sait peut-être pas laquelle, mais il en a une. Elle paraît subtile, oh! très subtile, difficile à comprendre et à définir, même pour lui. Ce n'est pas dans ses déclarations qu'il faut la chercher. Quand on s'y reporte, on constate qu'il n'a rien déclaré; il a dit seulement: « Attendez mes actes! » Et quand on essaie d'interpréter ses actes, parfois obscurs, il vous renvoie à ses déclarations, toujours vagues. Cependant, avec un peu d'étude, l'embarras cesse et l'on parvient à saisir la politique de M. Ribot. Elle est à la fois grande et simple: grande, car ses illustres maîtres, Thiers et Dufaure, n'en eurent jamais d'autre; simple, car elle tient dans un seul mot: devenir ministre quand on ne l'est pas, rester ministre quand on l'est.

Au premier abord, cette politique paraît assez originale; cependant elle est très connue dans l'histoire, et M. Ribot n'en a certes pas l'éternelle. Ce n'est pas précisément ce qu'on appelait autrefois la politique du juste milieu, puisque le politicien qui la pratique en ce moment franchit tous les jours d'un seul bond l'intervalle qui sépare les extrêmes, comme s'il avait une invincible horreur de l'entre-deux. Ce serait plutôt le mouvement perpétuel. Cet homme agité ressemble, dans son évolution quotidienne, à un pendule qui ne s'arrêterait jamais et dont les oscillations, mécaniquement réglées, auraient toujours leur maximum d'amplitude. Seulement, derrière le pendule, il y a un horloger, tandis que, derrière M. Ribot, il n'y a rien que des précédents fâcheux et de piteux exemples.

Nous l'avons vu tant de fois opérer cette politique du hamac qui se promène, suspendue en l'air, d'un parti à l'autre, sans se fixer jamais, pendant que, mollement couchés et balancés dans un filet à mailles très larges où tout peut passer, y compris la fourberie et le mensonge, les grands politiques sceptiques regardent à leurs pieds couler l'eau et se moquent intérieurement de la foule attentive à leur jeu! Nous nous rappelons quels résultats elle a donnés et nous savons aussi qu'elle n'en pouvait pas donner d'autres, puisqu'elle repose sur une duperie.

Personne au monde n'a su en jouer comme M. Thiers, qu'indubitablement M. Ribot a pris pour modèle. Mais on voit, aujourd'hui, où nous en sommes avec cette politique

d'escarpolette qui n'est pas seulement une affiche hypocrite, mais qui est l'hypocrisie même, l'intrigue forcée, la trahison obligatoire. Dans un moment d'honnêteté ou de lassitude, tous les partis l'avaient simultanément répudiée. Il appartenait à M. Ribot de la reprendre, car il n'en est pas qui convienne mieux à ses aptitudes et à ses goûts. Il la manie avec dextérité, je dirais avec conviction si je ne craignais de lui paraître naïf.

C'est dommage. On attendait mieux de cet homme, déjà bien fatigué par son premier ministère, et qui finit de s'user en petites ruses, malice et perfidies de Parlement. Le sort d'un certain nombre de ses prédécesseurs aurait pourtant dû l'avertir. Il a eu sous les yeux — spectacle édifiant — la triste fin de quelques hommes qui firent exactement ce qu'il fait et qui en moururent, un surtout, qui rhabilla comme lui, mais avec un art supérieur, cette politique hermaphrodite à laquelle M. Ribot s'accroche désespérément aujourd'hui. Celui-là en a montré le néant, puisqu'elle a échoué entre ses mains, c'est-à-dire entre les mains les plus propres à la faire réussir. C'est M. de Freycinet! Cet homme, dont Gambetta disait que son esprit était un filtre, appartenait évidemment à la catégorie de ceux qu'on proclame éminents. Où nous a-t-il conduits! Et qu'est-il devenu?

M. Ribot n'est pas moins séduisant ni moins doué. Il a donné de belles espérances, il a même fait de belles promesses. On a oublié les unes, il a oublié les autres. Ses anciens amis le qualifient de renégat. Ils ont tort. Un mot moins solennel le caractérise plus exactement: ce n'est qu'un lâcheur. Il a un penchant irrésistible à soutenir ses ennemis naturels contre ses vrais alliés. Il fait volontiers des avances à ceux qui lui font des niches, et il leur donne si bien barre sur lui qu'en deux mois la physionomie de notre situation intérieure s'est absolument modifiée.

En ce moment il se gratte la tête, perplexe. Ils ont fait du chemin, les investisseurs, depuis que M. Ribot négocie avec eux. Malgré certaines fanfaronnades, démenties le lendemain par des gémissements, il est à la merci de M. Jaurès comme son devancier était à la merci de M. Clémenceau. Vainement la petite souris blanche s'est métamorphosée en longue chatte grise, on vous connaît, beau masque: il y a dix ans, vous vous appeliez Freycinet; et Freycinet a vécu. Combien de temps lui survivrez-vous?

(Figaro.) Un détaché d'ambassade.

### Tâchez de comprendre

De quelle singulière façon usons-nous pour voter le budget! Le projet de budget pour 1895 a été déposé fin janvier 1894. La Chambre en adoptait les derniers articles le 20 mars 1895. Ce projet voté par la Chambre a été immédiatement porté au Sénat et sa commission des finances va en commencer l'examen aujourd'hui. Le rapport prêt dès le commencement de la semaine prochaine, la discussion publique s'ouvrira aussitôt et l'on espère que, fin mars, la Chambre haute aura terminé sa besogne. Le Sénat emploiera donc huit ou dix jours à une étude qui aura fatigué la Chambre pendant quatorze mois.

Dans ces conditions, il est clair que le vote

du Sénat devient une simple formalité et que le Sénat lui-même, pour ce qui touche à la loi de finances, n'est plus qu'une Chambre d'enregistrement. Alors, pourquoi conserver la fiction du double vote? Le principe qui veut que la souveraine décision, en matière de lois d'impôt, appartienne aux élus du suffrage universel, aura ainsi son plein effet. La pratique sera d'accord avec la théorie. Attendez!

D'ordinaire, quand le budget s'en va de la Chambre au Sénat, il se tient en équilibre — équilibre superficiel parfois; mais, enfin, sur le papier, au moins, les chiffres de la dépense et de la recette se balancent exactement. Cette fois, ils ne se balancent pas.

Le dernier article voté par la Chambre, le rapporteur général a annoncé que le déficit au compte des recettes était de 6,200,000 francs, mais qu'on pouvait faire état du produit de la frappe extraordinaire d'argent qui est de 3,750,000 francs. La Chambre s'est hâtée d'adhérer; mais, pour parfaire la différence, il manque encore 3,250,000 fr. Sur le papier même le budget est boiteux.

Qui est chargé de le redresser? Le Sénat. C'était le Sénat qui devait abdiquer devant la Chambre, c'est la Chambre qui abdique devant le Sénat. Et pourtant, le Sénat garde le budget moins de quinze jours et la Chambre s'y aplatit depuis plus d'un an! Arrangez cela et tâchez de vous y reconnaître?

### LES GRÈVES

#### Des ouvriers de chemins de fer

M. Marcel Barthe a présenté, comme amendement à la proposition de M. Merlin ayant pour objet d'interdire les coalitions formées dans le but de suspendre ou de cesser le travail dans les exploitations de l'Etat et Compagnies de chemins de fer, le contre-projet suivant:

« Article 1<sup>er</sup>. — Les ouvriers et employés des arsenaux de l'Etat, les ouvriers et employés des exploitations de l'Etat, les ouvriers et employés des Compagnies de chemins de fer sont tenus, s'ils forment une association, d'observer les dispositions des articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal qui constituent le droit commun pour toutes les associations autres que les syndicats créés par la loi du 21 mars 1884.

» Art. 2. — Les associations des ouvriers spécifiées à l'article premier qui ne se conformeront point aux prescriptions des articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal seront dissoutes et les auteurs des infractions seront punis des peines portées par ces articles.

» Art. 3. — Chaque année, une subvention sera allouée sur les fonds de l'Etat: 1<sup>o</sup> aux associations de secours mutuels; 2<sup>o</sup> aux caisses de pensions pour les vieillards et les malades incurables; 3<sup>o</sup> aux caisses d'assurance contre les risques du travail, établies, pour leur usage, par les ouvriers et employés désignés à l'article premier de la présente loi.»

### Les justices de paix

La Commission de la réforme judiciaire a entendu le garde des sceaux sur un projet concernant la réforme des justices de paix.

La Commission avait été saisie d'un projet

autorisant les juges de paix, par décret, à tenir des audiences foraines pour les affaires civiles, là où les communes consentiraient à payer les frais que nécessiteraient ces audiences.

En créant une justice de paix dans chaque canton, on serait entraîné à une dépense inutile. Le garde des sceaux a, en conséquence, déposé le projet actuellement soumis à la Commission de la réforme judiciaire, autorisant des audiences foraines dans les conditions que nous énonçons ci-dessus.

La Commission ne s'est pas montrée favorable à ce projet, craignant que son adoption retardât la réforme générale en préparation sur les justices de paix.

Le garde des sceaux a déclaré que son projet n'entraverait en rien cette réforme, que celle-ci subsisterait tout entière et que la Commission pourrait le voter de façon à donner immédiatement satisfaction aux intérêts en cause.

Le projet du gouvernement a été adopté.

### LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES IMPRIMERIES

La Commission du travail maintient l'article 4 de la loi de 1892, qui interdit le travail de nuit aux femmes typographes employées à la composition des journaux. Elle refuse d'autoriser les brocheuses et plieuses de journaux à travailler plus de 7 heures par nuit.

### MARINE

Le Journal officiel a publié la dépêche suivante adressée par le ministre de la marine aux préfets maritimes:

« Messieurs, M. le ministre de la guerre vient de m'aviser qu'il renonçait définitivement, pour des raisons spéciales, à concentrer à Philippeville les batteries d'artillerie de la marine destinées à Madagascar et qu'il prescrivait, en conséquence, à M. le général commandant le 4<sup>e</sup> corps d'armée de préparer l'installation de ces unités à Alger, où leur instruction pourra être assurée.

» Dans ces conditions, j'ai décidé que les trois batteries et la section de munitions — qui ont été provisoirement réunies à Toulon, à la suite de l'ajournement de leur départ pour l'Algérie — seront dirigées sur Alger par le paquebot de la Compagnie générale transatlantique partant de Marseille le 25 mars courant.

» Le personnel dont il s'agit devra être rendu en temps utile au port d'embarquement.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer l'exécution de ces dispositions.

» Recevez, messieurs, les assurances de ma considération la plus distinguée. »

Les raisons qui ont dicté la décision du ministre de la guerre sont certainement fort sérieuses, car on ne s'expliquerait pas autrement les dépenses considérables que ces chassés-croisés vont entraîner — sans parler de la fatigue du personnel.

### INFORMATIONS

#### La suppression des octrois

Le conseil municipal de Perpignan a voté la suppression des taxes d'octroi sur le vin. Ces taxes seront remplacées par la surélévation des taxes d'octroi sur l'alcool, les volailles et le savon de luxe.

### Les concours généraux

De nouvelles dispositions viennent d'être arrêtées pour régler les formes et conditions du concours général entre les élèves des lycées et collèges des départements.

Les candidats ne devront pas avoir moins de dix-huit ans et plus de vingt ans révolus. Les listes de concurrents seront dressées par les professeurs de chaque classe, qui les remettront aux proviseurs ou au principal.

Le nombre des concurrents sera limité pour chaque classe à raison d'un pour cinq élèves, de deux pour dix, de trois pour vingt et de quatre pour au-delà.

### Un maire assommé

Deux Italiens traversaient la place publique de Cublize, arrondissement de Villefranche (Rhône), lorsqu'une discussion assez vive s'éleva entre eux. De la discussion, on en vint aux coups et on allait recourir au couteau, quand le maire de la localité, M. Chambefort, intervint. Mal lui en prit, car les combattants se retournèrent contre lui et l'assommèrent littéralement.

M. Chambefort est alité et il lui faudra un très long temps pour se remettre des nombreuses blessures qu'il a reçues à la tête.

Les auteurs de l'agression dont il a été victime ont été arrêtés par les gendarmes d'Amplepuis qui se trouvaient à Cublize.

### Navire français coulé par un portugais

Un sloop du port de Brest, le *Lutteur*, a été abordé par un steamer portugais près des côtes du Portugal; il a coulé aussitôt.

L'équipage, composé de cinq hommes, a été sauvé; mais le mousse a disparu.

### Les débilés dans l'armée allemande

Les médecins militaires désignés pour faire partie de la commission de recrutement ont reçu l'ordre de procéder avec le plus grand soin à leur examen de révision et de repousser tous les faibles et débilés.

Il paraît qu'à la suite des dispositions dernièrement prescrites pour le recrutement, dispositions portant diminution des exigences relatives aux conditions de validité des hommes à incorporer, un grand nombre de soldats du dernier contingent avaient dû être renvoyés dans leurs foyers comme étant impropres au service.

### Terrible explosion dans un mine

Une terrible explosion s'est produite dans une mine de charbon à Redcannou (Etat de Wyoming); 61 mineurs sont ensevelis vivants, sept sont emprisonnés dans une galerie avoisinant l'orifice. Il faudra au moins trois jours pour pénétrer jusqu'à l'endroit où se trouvent les mineurs ensevelis.

On attribue la catastrophe à l'explosion subite des poussières en suspension, à la suite d'un coup de mine.

### BULLETIN FINANCIER

22 mars 1895.

La nuance aujourd'hui est plutôt la lourdeur, des réalisations ont pesé sur les cours; du reste, il faut dire que les affaires ont été des plus restreintes. On se recueille un peu avant la liquidation, c'est probablement pour reprendre de nouvelles forces.

Le 3 0/0 finit à 102.92 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit continuent à être calmes. Le Foncier finit à 898.75.

Nos grands chemins sont très fermes. Maintenant que la question de la durée des garanties est tranchée, la spéculation les néglige.

Le Suez est à 3,400. L'Italien est particulièrement lourd à 89.25. L'Extérieure très ferme au début a ensuite réagi, entraînée par le courant général.

Les fonds ottomans sont momentanément délaissés. Un peu de tassement sur les fonds russes.

En Banque, le Monte Rosa Gold est à 221.25. L'action des grandes Fabriques de papier de Paris cote 102.25.

En résumé, faiblesse générale, mais salubre, il faut bien de temps en temps marquer le pas.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 23 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	766 m/m	au-dessus 12°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 9°

### NOS PROCÈS

À l'audience correctionnelle d'hier, M. le Procureur de la République a exprimé son avis personnel :

Il conclut à la disjonction des deux affaires et à l'autorisation de la preuve des faits articulés par l'*Echo*.

### Les concessions d'éclairage au gaz

Nous avons, dans notre numéro de dimanche dernier, publié l'arrêt du Conseil de Préfecture de Maine-et-Loire dans l'affaire intentée par les héritiers de M. Stears à la Ville de Saumur.

Etant donnée la jurisprudence du Conseil d'Etat, cet arrêt ne nous surprend nullement; et bientôt toutes les affaires analogues, pendantes devant les Conseils de préfecture, seront sans doute résolues de la même façon.

C'est ainsi que celui de la Seine-Inférieure vient de décider :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Les traités passés entre la ville de Darnétal et la Société d'éclairage au

gaz de ladite ville, aux dates des 31 décembre 1839 et 1883, sont interprétés en ce sens que ladite ville n'est en droit d'employer ou d'autoriser un mode d'éclairage autre que le gaz que si ce nouveau mode d'éclairage est plus économique que l'éclairage par le gaz... »

Celui de Alpes-Maritimes arrête :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Il est reconnu que la ville de Cannes est liée jusqu'à l'expiration des traités de 1863 et de 1881 envers la compagnie genevoise; qu'elle ne peut susciter aucune concurrence, ni la favoriser par des permissions de voirie. »

Le rôle des municipalités nous semble donc tout tracé : rechercher les moyens d'atténuer autant que possible les charges pouvant incomber aux villes par le fait d'autorisations accordées à des Sociétés faisant concurrence à leurs concessionnaires du gaz, si elles ne trouvent pas le moyen de se faire garantir par les Sociétés électriques qui ont profité des permissions de voirie.

## Vélodrome de la Loire

SAUMUR

### Courses internationales et régionales

Le Dimanche 31 mars 1895, à 2 heures de l'après-midi

#### Programme

A 2 heures. — Première course (bicyclettes), locale : Prix de Mars, 2,000 mètres, pour cyclistes habitant l'arrondissement de Saumur.

Prix : 15 fr. au premier, 10 fr. au second, 5 fr. au troisième.

A 2 heures 1/2. — Deuxième course (bicyclettes), régionale : Prix de la Loire, 3,000 mètres (par séries s'il y a lieu), pour cyclistes habitant les départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.

Prix : 40 fr. au premier, 20 fr. au second, 10 fr. au troisième.

A 3 heures. — Troisième course (bicyclettes), internationale : Prix d'ouverture, 5,000 mètres (par séries s'il y a lieu), pour cyclistes de tous pays.

Prix : 60 fr. au premier, 25 fr. au second, 15 fr. au troisième.

A 3 heures 1/2. — Quatrième course (bicyclettes), internationale : Prix du Printemps, 6,000 mètres, pour cyclistes de tous pays.

Prix : 40 fr. à la première équipe, 20 fr. à la seconde, 10 fr. à la troisième.

A 4 heures. — Cinquième course (bicyclettes), Consolation : 3,000 mètres, pour cyclistes non placés dans les courses précédentes.

Prix : 15 fr. au premier, 10 fr. au second, 5 fr. au troisième.

A 4 heures 1/2. — Sixième course (bicyclettes), Honneur-Handicap : 4,000 mètres, réservée aux lauréats de la journée.

Prix : Deux paniers de vin de Saumur.  
Droit d'entrée pour chaque course : 1 franc.

Les engagements seront reçus au Vélodrome jusqu'au 28 inclus.

Le règlement des courses de l'U. V. F. sera appliqué et les décisions du Jury seront sans appel.

Dans le cas de renvoi des courses pour quelque motif que ce soit, les coureurs n'auront droit à aucune indemnité.

### Les prochaines Courses du Vélodrome de la Loire

Comme on vient de le voir, c'est enfin le dimanche 31 courant que le Vélodrome de la Loire pourra donner ses premières Courses.

La construction des nouvelles tribunes et les réparations à la piste que les longues gelées avaient quelque peu endommagée, tout cela est presque terminé.

La piste pourra être livrée à l'entraînement à partir de jeudi prochain 28 mars.

Le nombre et la valeur des engagements reçus jusqu'à ce jour nous permettent d'espérer une belle journée d'ouverture. — Toutes nos fines pédales se préparent sérieusement, et attendent, avec impatience, le moment de se lancer avec une nouvelle ardeur dans les luttes émouvantes auxquelles il nous a été permis d'assister la saison dernière.

Le service des abonnements et le tarif des entrées ont subi cette année de sérieuses améliorations et de notables diminutions.

Pendant toute la période de leur abonnement, les abonnés auront droit à toutes les fêtes aux premières places, sur la seule présentation de leur carte d'abonnement au Contrôle.

Tous renseignements seront fournis par MM. Gallé, Couraleau, Davy et Garnier, qui se tiennent à la disposition du public.

### Les affiches militaires

Dorénavant, toutes les affiches relatives aux appels des réservistes et des territoriaux, ainsi qu'au dépôt des livrets, seront signalées aux intéressés par un faisceau de deux drapeaux tricolores, dont le pavillon aura huit centimètres de longueur sur moitié de hauteur.

Ainsi vient de le décider le ministre de la guerre pour attirer l'attention des hommes astreints aux obligations militaires.

Ceux-ci, dûment avertis, ne s'exposeront plus aux punitions qu'entraînait en trop grand nombre l'oubli du dépôt du livret dans les bureaux de recrutement.

### Le prince Komatsu

On annonce que le prince Komatsu, récemment nommé au commandement de la troisième armée japonaise destinée à opérer dans le golfe du Petchili, est parti pour aller se mettre à la tête de ses troupes, dont une partie est rassemblée à Wei-Hai-Wei.

Tout le monde se souvient à Saumur des grandes manœuvres qui eurent lieu en 1887 et de la revue qui fut passée à Montreuil-Bellay.

Parmi les cinquante officiers étrangers qui

## AU MOULIN

Man' nou soustraite au malaise, Baptiste rentré, suivant la déclaration du médecin Laroche à M. Morel qui s'en ébouffait, « dans le libre usage de ses facultés épurées », on eut dit que l'ère des ennuis était clos. Erreur. Un matin, le facteur remet au farinier surpris, en présence de M<sup>me</sup> Boyer et du père, une lettre portant cette suscription : « Monsieur Baptiste Maurail, chez madame Bouiller, meunier des Hairel. »

— Qui diantre peut m'écrire, dit Tranquille, et défigurer ainsi mon nom? Je n'attends aucune lettre. Voyons, cependant.

Il ouvre la missive, lit, froisse le papier dans ses mains, fait mine de le jeter au feu, le fourre dans sa poche et demeure songeur, les yeux à terre, le pied fébrile.

— Que contient ce billet? demande Péline. Des choses désagréables? Qui vous écrit? Que vous mande-t-on? Puis-je le savoir?

— Non, maîtresse. C'est effectivement une affaire désagréable, mais exclusivement personnelle et qui ne vous intéresserait aucunement.

— Vous, des affaires personnelles et secrètes, vous m'étonnez. Ceci manque de clarté. Si c'est une nouvelle fâcheuse, laissez-moi prendre une part de votre contrariété.

— Impossible, madame Boyer.

— Un mystère pour moi, Baptiste, c'est mal.

— Je vous affirme, patronne, qu'il m'est matériellement et moralement interdit de vous mêler à ce brouillamini; que cette... communication doit vous rester étrangère. Vous ne me croyez pas, vous soupçonnez un faux-fuyant? Vous en rapporterez-vous au jugement du père? Tenez, père, lisez et dites si j'ai tort.

M. Morel parcourt la lettre avec attention, la figure impassible.

— Baptiste est dans son droit, madame Boyer. Vous devez ignorer la teneur de cet envoi.

— On m'y attaque donc? persévère Nourrice.

— Vous êtes hors de cause. Mais le récit

qu'on y fait est conçu en termes beaucoup trop libres pour qu'on vous les soumette. Cette vilénie provient, sans doute, d'un ennemi, d'un concurrent jaloux, ou de quelque débiteur récalcitrant malmené par la justice.

— S'il en est ainsi, comment ne me prend-on pas à partie, car enfin Baptiste n'est pas le maître et n'agit que d'après mes ordres? C'est moi qui suis en nom, qui possède réellement le moulin. Vous me cachez la vérité. Les grossièretés que vous accusez me visent directement, j'en ai la certitude, et vous avez tort de me les dissimuler. Ma conscience me rend forte contre l'outrage. Montrez-moi cette sottise.

— Je vous le répète, madame; je ne souffrirai pas que vous salissiez vos yeux contre une pareille ordure.

— Si ce billet ne contient que des ordures et pas d'imputation me concernant, livrez-le au feu et qu'on n'en parle plus.

— Je le garde, au contraire, parce que j'en rechercherai l'auteur...

— Dont, complète Baptiste, je casserai les reins, aussi vrai que le jour nous éclaire.

— A condition toutefois, réserve M. Morel, que le chenapan ne soit pas indigne même de

ton sabot.

— O père, quel qu'il soit, je l'engage à numéroté ses os.

— Nous verrons cela, garçon. Provisoirement, motus général. Vous, patronne, euterez ce petit désagrément sous le fumier.

Le texte de cette goujaterie anonyme, je ne le rapporterai pas. C'était bête et malpropre. Il vous suffira de savoir qu'il y avait question d'un coq courtisant deux poules et vous percevez les broderies appliquées sur ce thème. Le lendemain, arrive une seconde lettre, celle-ci à l'adresse de la meunière, d'une écriture également contrefaite, d'une orthographe aussi maltraitée intentionnellement. M<sup>me</sup> Boyer en prit connaissance et se garda bien de la montrer au farinier qu'on traînait en même temps qu'elle dans la boue. Cependant, elle ne put se retenir d'en instruire M. Leroux pour le consulter sur la règle à observer. Le maire recommanda le silence, particulièrement envers Tranquille, car le loyal gars s'en irait, s'il soupçonnait la continuité des persécutions. Deux autres lettres de même acabit suivirent brièvement; Baptiste et Péline, se cachant l'un de l'autre, avaient, chacun de son côté, enjoint

assistaient à ces manœuvres et s'en revenaient chaque soir à Saumur, était le prince Komatsu, parent direct du mikado.

La mission japonaise se trouvait, du reste, dignement représentée. Outre le lieutenant Hanashima, qui suivait les cours de l'École de cavalerie, le lieutenant-colonel Tatsumi, le capitaine Yoda, le prince Niskimoura et le capitaine Bodjo complétaient la mission.

Ces officiers, sous la haute direction du prince Komatsu, n'étaient pas les moins attentifs aux mouvements des troupes. Les vainqueurs des Fils du Ciel prouvent surabondamment aujourd'hui qu'ils ont su profiter de leurs observations.

#### LE PRIX DU VEAU

A partir du 24 mars, le prix du veau, 1<sup>re</sup> qualité, dans les boucheries de la ville de Saumur, sera fixé comme suit : 1<sup>re</sup> catégorie, le kilog., 2 fr.; 2<sup>e</sup> catégorie, 1 fr. 80; 3<sup>e</sup> catégorie, 1 fr. 40; 4<sup>e</sup> catégorie, 1 fr. 20.

Les autres viandes restent sans changement.

Le Syndic, J. CORBINEAU.

#### Théâtre de Saumur

On nous annonce, pour lundi prochain, une deuxième représentation de la *Fille de Madame Angot*.

#### VARRAINS

##### L'accident de M. Chapin

Dans notre avant-dernier numéro, nous rapportions, « grosso modo et sous toutes réserves », un accident de voiture dont, suivant un bruit quasi public, M. Chapin, de Varrains, avait été victime. M. Chapin nous adresse, à ce propos, la lettre suivante :

« 22 mars 1895.

» MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

» Monsieur,

» Je vous remercie de l'article que vous avez publié sur *mon accident* de voiture : il m'a valu l'agréable visite d'amis venus pour voir si j'étais tout à fait mort et qui ont été surpris de me trouver en parfaite santé.

» Voici ce qui est arrivé.

» Allant à Saumur, mercredi, vers 3 heures, je suis descendu à Nantilly; mon cocher seul a conduit ma voiture jusqu'en ville.

» Dans la rue des Boires, près la place de la Gendarmerie, un brusque écart du cheval l'a, du haut de son siège, précipité sur le trottoir.

» Le cheval sans conducteur s'est emballé et eût certainement causé des accidents s'il n'eût pas été renversé par les guides s'enroulant autour d'une des roues.

» Je remercie les personnes qui ont aidé à le maîtriser et à l'empêcher de reprendre sa course.

» Mon cocher n'a eu aucune blessure sé-

rieuse, le cheval rien du tout et moi je n'ai appris l'accident que le soir en rentrant.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» E. CHAPIN. »

Conformément à sa profession de foi, M. de Grandmaison a visité les communes de Doué, Douces, Montfort, les Ulmes, Meigné, Denezé, Forges, Louresse, Montreuil-Bellay, Saumur, Brigné, Martigné-Briand, Tigné, la Fosse-de-Tigné, Tancoigné, Saint-Georges-Châtelais, Concourson, Soulanges, Brossay, le Vaudelnay, le Puy-Notre-Dame, Nueil-sous-Passavant, Passavant, les Verchers, Antoigné, Méron, Epieds, Saint-Just, Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg, Chacé, Varrains, Bagneux, Distré, Artannes, le Coudray, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Rou-Marson, Verrie, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Dampierre, Souzay, Turquant, Parnay, Montsoreau, Fontevrault, Saint-Lambert, Saint-Martin, Saint-Clément, les Rosiers, Gennes, Trèves-Cannault, Chenehutte-les-Tuffeaux.

#### Nueil-sous-Passavant

M. de Grandmaison a été nommé président de la société de tir *l'Espérance*, de Nueil-sous-Passavant.

Il a inauguré mercredi dernier le nouveau local en présence de MM. Leroy, vice-président, Baranger, Hublot, Ernest Lemoine, André Lemoine, Gautier, Pochon, etc., etc., Bougère, député, Guionis, conseiller d'arrondissement.

L'inauguration a été arrosée d'excellent vin blanc bu à la prospérité de la Société et de ses membres.

M. le général marquis d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire, a envoyé à la souscription en faveur des victimes de Chenehutte-les-Tuffeaux, la somme de 50 fr.

#### La réclame de M. Tétard

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Le *Petit Courrier* publie l'entrefilet suivant, sous le titre, en énormes caractères, de : *Chenehutte-les-Tuffeaux*.

« Un de nos amis d'Angers, de passage dimanche à Chenehutte-les-Tuffeaux, y a rencontré M. Tétard qui parcourait la commune en officier d'artillerie. »

Le *Petit Courrier* continue en disant que ce n'est pas un voyage politique, mais une tournée charitable qu'est venu accomplir M. Tétard, auquel il décerne un brevet de toutes les vertus : modestie, charité, etc., etc.

La note est burlesque.

M. Tétard est obligé de prier de ne pas confondre ses sentiments charitables avec ses procédés de réclame électorale.

Tout le monde comprendra ce qu'il y a de ridicule et d'inconvenant dans l'idée de M.

Mais, tout en faisant contre fortune bon cœur, Baptiste et Périne n'en saignaient pas moins intérieurement de ces coups d'épingle. Une gêne se glissait insensiblement entre eux. Le premier redoutait de compromettre la bonne renommée de sa patronne; la seconde craignait de barrer l'avenir de Traquille. Celui-ci parla, avec une gravance vraie, fermement en apparence, d'un projet de s'allouer un mois de vacances pour aider ses parents aux semailles. La meunière ressentit un coup douloureux : elle vit tout de suite Baptiste méditant son éloignement définitif et s'en ouvrit au papa Morel qui lui jura que son garçon ne lui avait jamais fait pressentir son intention d'abandonner les Aïrelles. Malgré ce serment, M<sup>me</sup> Boyer doutait et souffrait. La défiance inconsciente de la patronne gagnait le farinier et son père lui-même. On causait tout bas, on riait du bout des dents; chacun tirait de droite et de gauche, les repas en commun desservis. Une nouvelle tribulation recimenta le bon accord et unit à jamais ceux qu'on espérait diviser.

(A suivre.)

A. M.

Tétard, officier de réserve, en période d'exercices, de venir, en *uniforme*, parader dans une commune, à cent lieues de son régiment. Le bien doit se pratiquer sans ostentation et sans bruit. Le conseiller d'arrondissement de Gennes n'avait pas besoin de revêtir l'uniforme pour visiter des malheureux et leur apporter de bonnes paroles. S'il l'a fait, c'est uniquement dans un but de réclame politique. L'article du *Petit Courrier* le prouve surabondamment.

Les électeurs du canton de Gennes ne se laisseront pas prendre à ce charlatanisme. Ils continueront de confier leurs intérêts à l'un des leurs, l'honorable M. Grignon, qui les représente depuis de nombreuses années avec tant d'activité, d'intelligence et de dévouement.

#### Fontevrault

##### Commencement d'incendie

Avant-hier, vers 7 heures du soir, M. Touraille, ferblantier à Fontevrault, Grande-Rue, montait de la cave deux bidons de pétrole qu'il déposa dans sa boutique. Ayant allumé une lampe, il jeta l'allumette sur le sol humecté d'essence qui s'enflamma immédiatement. M. Touraille eut la présence d'esprit de sortir dehors ses bidons et, quand il rentra, le feu avait gagné le bas d'une vitrine renfermant des liasses de papier, des mèches, des lampes et des cuillers d'étain qui ont été endommagées, ainsi que l'emboiserie de la vitrine. Quelques seaux d'eau ont arrêté le sinistre.

La perte estimée cent francs est couverte par une assurance.

#### Douces

##### Bien

Le 17 mars, à midi, M. Fardeau, forgeron à Douces, déjeunait tranquillement, quand vint se planter contre la porte son voisin Celle, logeur. Celle l'apostropha pour réclamer un règlement de compte et, comme il était en état d'ivresse, Fardeau le pria de se retirer. Loin d'obéir, le logeur pénétra chez le forgeron, l'insulta, le saisit à la gorge et Fardeau poussa dehors son voisin que M<sup>me</sup> Celle vint chercher. Quelques minutes après, et à deux reprises différentes, le logeur rentra chez Fardeau et recommença ses injures jusqu'à ce qu'un de ses pensionnaires l'emportât par le fond de sa culotte.

Plainte à la gendarmerie de Doué, puis procès-verbal.

Celle prétend qu'il n'a pas frappé Fardeau et qu'on a toujours le droit de réclamer son argent à un débiteur. Néanmoins, il concède que s'il n'eût pas été un peu « bleu », il ne serait point allé chez Fardeau.

#### Le sous-préfet de Cholet

M. Peyre, sous-préfet de Cholet, vient d'être élevé sur place à la première classe de son grade et maintenu à son poste.

#### La chasse aux alouettes

Arrêté modifiant le Règlement permanent du 21 novembre 1889

Art. 1<sup>er</sup>. — L'alouette est supprimée de la catégorie des animaux nuisibles.

Art. 2. — La chasse à l'alouette n'est permise au moyen du fusil et du miroir que pendant la période d'ouverture assignée pour la chasse du gibier de plaine.

En temps de clôture, et par mesure transitoire, l'alouette pourra être capturée jusqu'au 31 mars à l'aide de lacets à un seul cri.

Il est rappelé que, quel que soit le procédé de chasse autorisé par le présent arrêté, le permis de chasse est obligatoire, conformément aux prescriptions de l'article 4<sup>er</sup> de la loi du 3 mai 1844.

Art. 3. — Sont, en conséquence, rapportées toutes dispositions antérieures relatives à la capture des alouettes.

#### Question posée

CAFETIER. RESPONSABILITÉ. — Étant allé au café et ayant suspendu mon pardessus à une patère, je fus très désagréablement surpris de ne plus trouver mon vêtement lorsque je voulus partir. Il avait été volé.

Me souvenant des dispositions de l'article 1952 du Code civil, je considérai le propriétaire du café responsable du vol qui avait été commis dans son établissement. Je lui demandai donc de me payer mon pardessus. Il refusa. Ai-je le droit de l'actionner en restitution du prix de ce vêtement que j'avais déposé chez lui ?

R. — La Cour de cassation a jugé le 26 janvier 1875 que l'article 1952 n'était applicable qu'aux aubergistes et hôteliers, spécialement visés par la loi « dont la rigueur trouve sa justification dans des raisons d'ordre public, et surtout dans la nécessité de pourvoir, par des mesures énergiques, même prises en dehors du droit commun, à la sécurité des voyageurs. »

Seuls les logeurs et les loueurs de maisons garnies peuvent être assimilés aux hôteliers.

Vis-à-vis d'un cafetier, il faut donc appliquer le droit commun et le déclarer responsable seulement s'il a commis une faute personnelle.

Une décision plus récente a été rendue dans le même sens à l'occasion d'un paletot volé dans un café.

#### Nos marchés

Voici quels ont été, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les prix du blé, de l'orge et de l'avoine sur les principaux marchés de la région :

Ces prix, puisés à une source très sérieuse, sont absolument exacts.

Angers, blé, les 100 kil., 18 fr. 75 à 19 25; orge, les 100 kil., 13 » à 13 75; avoine, les 100 kil., 17 25 à 17 50. — Saumur, 18 75 à 19 »; 14 »; 16 »; — La Roche-sur-Yon, 19 »; 17 ». — Nantes, 18 50 à 18 75; 13 » à 15 »; 16 75 à 17 50. — Poitiers, 19 à 19 15 »; 13 50; 16 » à 16 50. — Niort, 17 »; 13 50; 15 ». — Tours, 17 » à 17 50; 12 90 à 13 45; 13 » à 13 50.

#### État Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 20 mars. — Raymond-Damas Baubrit, rue des Basses-Perrières, 11.

Dans un cercle, autour de la table de baccara :

Un gros monsieur à la face rubiconde interrompt un garçon.

— Quelle heure est-il ?

— Minuit et quart.

— Ah !... sacrebleu... ma femme qui m'attend pour déjeuner.

Propos de Bourse.

— L... vient de perdre deux cent mille francs à la dernière liquidation; il en est à moitié imbécile.

— Alors il a gagné; avant, il l'était tout à fait.

#### BOURSE DE PARIS

Du 22 Mars 1895

3 0/0 . . . . .	102 80
3 0/0 amortissable . . . . .	101 75
3 1/2 . . . . .	108 05

#### Truc de Voleurs

Certains marchands abusent du public en lui vendant pour du Congo tout savon où figure le nom de Victor Vaissier. Voulang réprimer ce truc frauduleux, la maison invite sa clientèle à exiger le SAVON DES PRINCES DU CONGO dont le titre est sur la boîte, sur l'enveloppe et gravé sur le pain.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des *Grands Magasins du Printemps de Paris* que nous publions aux annonces.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est  
L'Alcool de MENTHE de **RICOLÈS**  
Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête.  
Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.  
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES  
Eau de Toilette et Dentifrice exquis  
Exiger le nom **DE RICOLÈS** sur les flacons.

« GRAISSE » Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle **EQUATEUR** GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES  
C'est la Meilleure, la plus Économique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Boulangers, etc.  
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)  
Le Gérant, L. DELAUNAY.

au facteur de remettre les envois en mains propres du destinataire. A la fin, malgré leur parti pris d'indifférence, Nourrice et Baptiste s'agacèrent, persuadés que les habitants du village étaient au courant de cette obsession infamante. Ils se trompaient. Bineau, l'auteur de ces gracieusetés — il se découvrit lui-même lorsque, son cirque de danse ayant brûlé le soir de la Pâques suivante avec sa voiture contenant tous les billets souscrits par ses emprunteurs, il vint, ruiné à plate couture, mendier au moulin un secours qu'on lui octroya quand même — Bineau, l'usurier dépeint un tiers de cette historiette, connaissait trop profondément le code pour entendre ses correspondances au-delà des personnes uniquement intéressées. On parla de déposer une plainte au parquet d'Avallon. M. Morel en dissuada son fils et la meunière : « Il faut, leur dit-il, que vous excitiez de rudes jalousies pour qu'on s'acharne si basement contre vous. Laissez faire : le coupable se lassera ou se livrera. » Si vous semblez atteints, vous lui causerez trop de plaisir. Votre dédain le punit bien mieux qu'une répression ». On suivit le conseil du père et l'anonyme cessa la manœuvre, quand il en eut constaté l'inefficacité.

# M<sup>me</sup> ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur

Informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoutera à ses articles un

## RAYON DE PARFUMERIE

Assorti des meilleures marques et à des prix défiant toute concurrence sur la place  
Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de Parfum; en outre, tout achat de 2 fr 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.



**PARIS**  
**Grands Magasins du Printemps**  
NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à  
**MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>**, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratuit et franco.**

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
La Propriété de  
**LA MAISON - NEUVE**  
Commune de Villebernier  
Comprenant maison de maître et ferme, le tout d'une contenance de 7 hectares 75 ares.  
Libre de toutes charges.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A LOUER**  
OU A VENDRE  
Sur les bords de la Loire, entre Angers et Saumur,  
**1<sup>o</sup> CHATEAU**  
DE  
**LA BOUSSINIÈRE**  
Meublé ou non  
7 Chambres de maîtres, vastes servitudes. — Joli Parc. — Terrasse dominant la Loire;  
**2<sup>o</sup> Petite Ferme**  
Taillis, Vignes, Réserves  
Contenance totale : 18 hectares.  
3 kilomètres de la gare des Rosiers. — Express.  
4 kilomètre du bourg de Gennes. Service d'omnibus.  
Droit de chasse facultatif sur le surplus de la terre, environ 300 hectares.  
S'adresser à MM. FRANÇOIS, experts à Angers, rue Paul-Bert, 10.

**A Louer de suite**  
**MAISON**  
ET GRAND JARDIN  
Rue Saint-Lazare.  
S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

**A VENDRE**  
Vieux Journaux et Rogures  
S'adresser au bureau du journal.

**A CEDER**  
Magasin d'Épicerie et Mercerie  
Très bonne clientèle.  
S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

**A CEDER** de suite, pour cause de décès, bonne Épicerie et Débit sur Comptoir, pl. Notre-Dame. S'adres. à M. LATREILLE qui l'occupe.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?  
**ROYAL WINDSOR.** Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méteilés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en Flacons et demi-flacons.  
ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.  
Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

### Demandes d'Emplois

**APPRENTI ÉPICIER** de 15 à 17 ans est demandé par l'Épicerie Parisienne de Saumur.

**ON DEMANDE** un ouvrier fumiste. Bonnes références. Prendre l'adresse au bureau du journal.

**ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE**, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande *place de Comptable* dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

**UN MENAGE** demande un emploi.

**UN MÉNAGE** demande place de concierge. Tr. bonnes références

**UN JEUNE HOMME** de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

**ON DEMANDE** bonne domestique sachant faire la cuisine. — Inutile de se présenter sans de bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

### ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
**E. CHAUVEAU**  
Pommes de Terre et Artichauts nouveaux  
Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . . » 30 la boîte . . . » 70  
— extra . . . » 60 — . . . » 90  
Haricots verts moyens, — . . . » 50 — . . . » 80  
— extra . . . » 60 — . . . » 90  
Asperges (qualité incomparable). . . . . 4 25  
Sardines à l'huile . . . . . la boîte depuis . . . » 35  
**PRIMEURS**: Petits pois, Haricots verts, Radis.  
Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.  
NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

### ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
**IMBERT FILS**  
Conserves Supérieures  
Petits pois, la boîte . . 0 85 — 1/2 boîte . . 0 50  
Petits pois Amieux . . 1 » — . . . . . 0 60  
Haricots verts . . . . . 0 85 — . . . . . » »  
Haricots verts Amieux 1 » — . . . . . 0 60  
Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.  
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.  
NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.  
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75  
Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne. Artichauts, Pommes de terre, etc.

### Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ÉTIQUETTES PARCHEMIN et ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES  
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES  
Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

### LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE  
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.  
Bureaux: 4, rue de Provence, PARIS.  
Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.  
Saumur, imprimerie Paul Godet.

**Entrepôt des Ardoisières de la Commission**  
D'ANGERS  
Vente en Gros et en Détail.  
**R. BASTARD - BREHIN**  
Quai Saint-Nicolas, SAUMUR  
**BOIS DU NORD ET DU PAYS**

**M<sup>me</sup> DUSSAUD**  
**AUX OUVRIERS RÉUNIS**, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR  
Préviens sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.  
Brodequins, homme... depuis 12 f. 50  
Chaussure femme..... — 10 50  
— enfant..... — 9 »  
Réparations instantanées.

**PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS**  
de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions  
Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités  
Rupestris-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.  
Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés  
Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

Vient de paraître  
**Aujourd'hui — Demain**  
Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,  
PAR M. MAURICE de LAVIGERIE,  
Chevalier de la Légion d'honneur.  
Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUCARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

## ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.  
Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.  
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } 26 litres pour 25  
Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.  
P. ANDRIEUX.